DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU **PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE**

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE -=-=-=-=-=-=-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

-=-=-=-=-=-=-

Le vingt-quatre juin de l'an deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et celle de Gérard DOSSMANN (compte administratif), et sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit juin de l'an deux mille vingt-et-un conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT (à compter du point n° 2), Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, Mme GUILLANTON, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN (à compter du point n° 2), M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. BOZEC à Mme GUILLANTON
M. CARRASCO à Mme LAGORCE
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID
Mme THEISEN à M. CHASTAGNER (pour le point n° 1)
M. FASS à Mme QUINQUENEL

ABSENTE
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-

Le Conseil municipal désigne Mme CASAL DIT ESTEBAN secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente les travaux du Conseil municipal des enfants.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu des séances du 11 février 2021 et du 12 avril 2021 qui sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE

- le compte de gestion du budget principal de la ville pour l'année 2020 (par 23 voix pour et 8 abstentions),

APPROUVE

- le compte administratif du budget principal de la ville pour l'année 2020 (par 23 voix pour et 8 voix contre – Monsieur le Maire n'étant pas présent au moment du vote et ne prenant pas part au vote),

VOTE

- l'affectation du résultat de la ville pour l'exercice 2020 et affecte les soldes d'exécution cumulés au 31 décembre 2020 selon les écritures comptables suivantes :
  - Recettes d'investissement – Chapitre 001 2 451 835,97 €
  - Excédents de fonctionnement capitalisé – Compte 1068 3 718 071,50 €
  - Recettes de fonctionnement – Chapitre 002 1 857 713,15 €

  (par 24 voix pour et 8 absentions),

VOTE

- par nature, le budget principal supplémentaire 2021 (par 24 voix pour et 8 voix contre),

APPROUVE

- le montant de participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) qui s'établit à 15 301 € pour l'année 2021,

APPROUVE

- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI) qui s'élève à 12 240,80 € pour l'année 2021,

ADMET

- la nécessité d'apurer le compte 1069 sur 2 années (54 697,40 € pour l'exercice 2021 et 54 697,39 € sur l'exercice 2022), les crédits étant prévus au budget supplémentaire 2021,

AUTORISE

- la reprise de provisions du compte 15111 à hauteur de 54 500 €,

ATTRIBUE

- une subvention aux copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale, pour un montant total de 50 419 €, les dépenses étant prévues au budget 2021 ; et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent (par 26 voix pour, M.

DOSSMANN, Mme BOULER, Mme LAGORCE, Mme KERNY-BONFAIT, Mme THEISEN et M. CHASTAGNER ne prenant pas part au vote),

AUTORISE

- l'annulation du titre émis pour le loyer 2021 au Club de pétanque, décide que le loyer 2022 sera de 570 €, que le loyer de 2023 sera de 1 140 € et qu'il sera de 1 570 € à partir de 2024,

ATTRIBUE

- le solde de la subvention au Centre communal d'action sociale, d'un montant de 200 000 €, au titre de l'exercice 2021, les dépenses étant inscrites au budget 2021,

ATTRIBUE

- des subventions complémentaires à l'école Steiner Waldorf, pour un montant de 1 763 €, et à l'école Notre-Dame de l'Assomption, pour un montant de 21 758 €, sur la base du coût d'un élève (1 123 € pour un élève de maternelle et 791 € pour un élève en élémentaire), les dépenses étant inscrites au budget 2021,

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 700 000 € auprès de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Plan de relance pour le projet de sécurisation des mobilités douces et inclusives (pistes cyclables sécurisées, trottoir PMR et aménagements paysagers) sur le boulevard du Maréchal Foch, ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière au projet, au taux maximum ; et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes,

APPROUVE

- le retrait de la commune de Marcoussis du Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI), au 31 décembre 2020,

ADOPTE

- les statuts de la Communauté Paris-Saclay modifiés entrant en vigueur le 1er juillet 2021,

DÉCIDE

- la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe, d'un poste d'animateur principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, de 5 postes d'adjoint technique principal de 2e classe, d'un poste d'agent social principal de 1ère classe, d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe, de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe, d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe et d'un poste d'adjoint du patrimoine,
- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2e classe, d'un poste d'animateur, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint administratif, d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe, de

5 postes d'adjoint technique, d'un poste d'agent social principal de 2e classe, d'un poste d'ATSEM principal de 2e classe, de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint d'animation, d'un poste d'adjoint du patrimoine, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe, d'un poste d'adjoint administratif de 2e classe et d'un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe,

DÉCIDE

- d'approuver le nouveau règlement du temps de travail des agents de la ville, fixant la durée annuelle du travail à 1607h. Le règlement en fixant les modalités et déterminant les cycles de travail, rappelant les modalités d'organisation de la journée de solidarité et approuvant la liste des autorisations spéciales d'absence, à effet du 1er janvier 2022,

ADOPTE

- le nouveau règlement fixant l'ensemble des modalités de fonctionnement du compte épargne-temps pour les agents de la ville, à effet du 1er janvier 2022,

PREND ACTE

- que le Maire a présenté en séance l'état annuel des indemnités de fonctions perçues par les élus pour l'année 2021,

PREND ACTE

- du rapport annuel du prestataire API Restauration pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

APPROUVE

- les conditions exposées dans la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un environnement numérique de travail (ENT) commun sur le territoire pour ses écoles élémentaires et autorise le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion de la commune au groupement de commandes nécessaires à la mise en œuvre d'un ENT dans les meilleurs délais,

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la prise en charge des frais de restauration scolaire et des activités périscolaires pour les élèves verriérois scolarisés hors commune en classe d'intégration ULIS,
- le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la prise en charge des frais de restauration scolaire et des activités périscolaires pour les élèves domiciliés hors de la commune et scolarisés à Verrières-le-Buisson en classe d'intégration ULIS,

FIXE

- la participation familiale pour le séjour de colonie de vacances à Tréveneuc du 10 au 24 août 2021,

FIXE

- le titre « chèque culture » comme moyen de paiement à l'Espace Bernard Mantienne pour l'achat de places de cinéma (cartes d'abonnement inclus) ou de spectacles de la saison culturelle,

FIXE

- de nouveaux tarifs pour le cinéma, les spectacles et les prestations des médiathèques, à compter du 24 juin 2021 (par 31 voix pour et 1 voix contre),

VALIDE

- l'avant-projet définitif des travaux d'extension et de réhabilitation du centre André Malraux pour permettre de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre par la phase de rédaction du dossier de consultation des entreprises et la consultation des entreprises proprement dite dans le respect de la commande publique, habilite le Maire ou son représentant à signer les documents afférents au dépôt des dossiers nécessaires et à l'obtention des subventions auprès des organismes aptes à aider la ville à financer ce projet, à déposer auprès des services de l'urbanisme tous les documents nécessaires à l'obtention des autorisations de la construction et à notifier les marchés de travaux,

APPROUVE

- les termes du protocole transactionnel convenu entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la Ville de Verrières-le-Buisson, SUEZ Eau France et les pétitionnaires relatif au réseau d'assainissement du sentier des Gâtines,

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à solliciter des subventions dans le cadre de la définition du plan vélo de la ville de Verrières-le-Buisson et pour la mise en œuvre des projets auprès de la Région Île-de-France, du Département de l'Essonne, de l'ADEME et d'autres financeurs ou institutions, et à signer tous les documents se rapportant à ces subventions.

APPROUVE

- la convention de partenariat avec la FNCCR, la CPS et les communes de Bures-sur-Yvette, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Massy, Longjumeau, Nozay, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE SEQUOIA pour la rénovation énergétique des bâtiments, autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, à solliciter des subventions complémentaires relatives à ces dossiers et à signer tous les documents y afférents,

PREND ACTE

- du lancement de la procédure de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) avec les objectifs suivants :
    - intégrer de nouvelles réglementations,
    - permettre la réalisation d'opérations mixtes,
    - accentuer la préservation des secteurs pavillonnaires,
    - procéder à des ajustements réglementaires pour préciser et supprimer

certaines dispositions suite à deux années d'application,
- renforcer encore le caractère écologique et environnemental du PLU,

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux travaux d'isolation par l'extérieur et d'accessibilité PMR pour le bâtiment de l'école Bois Loriot

VALIDE

- le contrat de garantie d'emprunt à Emmaüs Habitat et autorise le Maire ou son représentant à valider le contrat n° 115644 proposé à Emmaüs Habitat par la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer tout document afférent à ce dossier (par 31 voix pour, M. YAHIEL ne prenant pas part au vote).

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

N° 26 Signature du marché n°1226 ayant pour objet le lot n°02 – Rénovation de l'école maternelle du Bois Loriot, avec la société EUROPÉENNE DE BÂTIMENT (Champigny-sur-Marne) pour un prix global et forfaitaire de 140 505,18 € HT, soit 168 606,22 € TTC

N° 27 Signature du marché n°1227 ayant pour objet le lot n°03 – Rénovation de l'école maternelle du Bois Loriot, avec la société JP GILLARD (Saint-Chéron) pour un prix global et forfaitaire de 141 082,54 € HT, soit 169 299,05 € TTC

N°28 Signature du marché n°1228 ayant pour objet le lot n°04 – Rénovation de l'école maternelle du Bois Loriot, avec la société SASU STA BAT (Croissy-Beaubourg) pour un prix global et forfaitaire de 39 881,00 € HT, soit 47 857,20 € TTC

N° 29 Signature du marché n°1229 relatif au lot n°05 – Rénovation de l'école maternelle du Bois Loriot, avec la société ÉLECTRICITÉ JEAN PATE (Juvisy-sur-Orge) pour un prix global et forfaitaire de 103 757,45 € HT, soit 124 508,69 € TTC

N° 30 Signature des marchés n°1233 et 1235 relatifs aux lots n°1 et 3 – Réalisation et impression du magazine de la ville de Verrières-le-Buisson et des suppléments, avec la société E-MEDIA (Rueil-Malmaison) pour un prix global et forfaitaire de 20 000 € HT, soit 22 000 € TTC pour le lot n°1 et de 1 040 € HT, soit 1 144 € TTC pour le lot n°3

N° 31 Signature des marchés n°1234 et 1236 relatifs aux lots n°2 et 4 – Réalisation et impression du magazine de la ville de Verrières-le-Buisson et des suppléments, avec la société SAS LE REVEIL DE LA MARNE (Épernay),

pour un prix global et forfaitaire de 39 950 € HT, soit 43 945 € TTC pour le lot n°2 et de 1 331 € HT, soit 1 441 € TTC pour le lot n°4

N° 32 Suppression de la régie d'avances pour les séjours à Madagascar – RA57174

N°33 Suppression de la régie de recettes pour les actions d'autofinancement d'un séjour de solidarité à l'étranger à l'été 2015 – RR57125

N° 34 Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant du photocopieur mis à disposition du public– RR57117

N° 35 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « FLOPY » avec l'association L'Afrique dans les Oreilles (Burthecourt-aux-Chênes) pour la présentation du spectacle dans le cadre de la Nuit du conte, le samedi 19 juin 2021, à l'Arboretum Roger de Vilmorin, pour un montant de 1 002,25 € net

N° 36 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Pop Up » avec l'association Sabdag (Sainte-Geneviève-des-Bois), relatif aux conditions de report du spectacle les 29 et 30 avril et de ses actions culturelles dans les écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier Paul Fort, pour un montant de 6 015 € net

N° 37 Demande de financement dans le cadre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics auprès de la Région Île-de-France, pour un montant prévisionnel d'investissements au titre de l'année 2021 estimé à 31 232,89 € dont 9 360 € de subvention régionale sollicitée

N° 38 Signature de l'avenant à la convention tripartite signée le 23 novembre 2020 avec l'Envol des Prés-Hauts et l'Association des commerçants de Verrières dans le cadre de l'opération de soutien aux commerces de proximité - lutte contre la pandémie de Covid 19 pour financer une tombola

N° 39 Signature du marché n°1231 relatif au lot n°07 – Rénovation de l'école maternelle du Bois Loriot, avec la société BOCAULT Philippe Stores et Fermetures (Verrières-le-Buisson) pour un prix global et forfaitaire de 30 317,00 € HT, soit 36 380,40 € TTC

N° 40 Signature d'un contrat avec la SARL ALTAÏR CONFÉRENCES (Nîmes), pour la programmation de 7 ciné-conférences dans le cadre de la saison culturelle 2021/2022 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 473,93 € HT par conférence, soit 500 € TTC

N° 41 Signature d'un avenant avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « Insolite » qui se déroulera du 4 juin au 4 juillet 2021 à l'Orangerie-Espace Tourlière.

N° 42 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Coquelicot et asticot » avec la Compagnie Les Cailloux Brûlants (Puycapel) pour la présentation du spectacle, le mercredi 19 mai 2021, à la crèche La Pouponnière, pour un montant de 900 € net

N° 43 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les 3 Tess » avec l'association Brouhaha Fabrik (Valence), le 21 juillet 2021 au Parc Régnier pour un montant de 1 950 € TTC

N° 44 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Une vache de manège et son orgameuh » avec le Théâtre de la Toupine (Évian), les 9 et 10 juillet 2021 au Parc Régnier, pour un montant de 4 284,78 € TTC

N° 45 Signature d'un avenant à la convention de prêt d'œuvres avec Thomas Detwiler dans le cadre de l'exposition « Insolite » qui se déroulera du 4 juin au 4 juillet 2021 à l'Orangerie-Espace Tourlière

N° 46 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Pince-moi, je rêve... » avec la Compagnie Ouragane (Belleme) pour la présentation du spectacle, les vendredi 21 mai et 11 juin 2021, dans les écoles maternelles des Gros Chênes, du Clos Fleuri et des Prés Bouchards, pour un montant de 2 867,07 € net

N° 47 Signature du marché n°1230 ayant pour objet le lot n°06 – Rénovation de l'école maternelle du Bois Loriot, avec la société LAMOS (Noisy-le-Grand) pour un prix global et forfaitaire de 84 300,00 € HT, soit 101 160,00 € TTC

N° 48 Signature du marché n°1222 ayant pour objet l'assistance et le conseil pour l'accompagnement, la préparation et l'animation de la concertation citoyenne visant à la mise en place des Assises de la Jeunesse, avec l'association Vers-le-Haut (Montrouge) pour un prix fixe de 39 900 € TTC

N° 49 Signature d'un contrat de prestation avec un ensemble de musiciens dans le cadre de la matinée jazz « Hommage à Nancy Wilson », qui se déroulera le dimanche 30 mai 2021, dans le jardin de la Maison Vaillant, pour un montant de 200 € net

N° 50 Signature d'un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Trois pommes ont poussé » avec l'association Conte là-d'ssus (Noyon) pour la présentation du spectacle le jeudi 29 juillet 2021 au Parc Régnier, pour un montant de 500 € net

N° 51 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Bal à chanter » avec La Majeure Compagnie (Auxerre), le 7 juillet 2021 au Parc Régnier, un montant de 2 960,80 € TTC

N° 52 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation des spectacles « Voyage en terre africaine » par Christel Delpeyroux et « Veillée sous l'acacia » par Mamadou Sall avec l'association C'est-à-dire (Fourchambault), pour la présentation des spectacles dans le cadre de la Nuit du conte le samedi 19 juin 2021 à l'Arboretum Roger de Vilmorin, pour un montant de 1 874,30 € net

N° 53 Signature d'un dossier de demande de subvention d'un montant maximum de 20 000 € au Département de l'Essonne pour l'opération Verrières Été Grandeur Nature 2

N° 54 Signature de GUSO avec un ensemble de musiciens dans le cadre de la matinée jazz « Hommage à Nancy Wilson » qui se déroulera le dimanche 30 mai 2021 dans le jardin de la Maison Vaillant, pour un montant de 1 200€ net

N° 55 Signature d'une convention de mise à disposition de l'Orangerie-Espace Tourlière pour un artiste en résidence, Pierre Gilles, du 7 juillet au 3 septembre 2021

N° 56 Signature d'un contrat de prestation avec Madame Muriel Zürcher, auteure, pour trois rencontres dans la journée du 7 juin et deux rencontres dans la matinée du 8 juin au collège Jean Moulin, dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu », pour un montant de 784,29 € TTC

N° 57 Décision sans suite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».